



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120319

PLACE DE LA BRECHE - LITIGE AVEC LA SOCIETE SEG FAYAT -  
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
02 juillet 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

***Conseillers :***

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - Mme Pilar BAUDIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

**Excusés :**

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN

**PATRIMOINE ET MOYENS**

**PLACE DE LA BRECHE - LITIGE AVEC LA SOCIETE SEG FAYAT  
- PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition de Madame le Maire

Le groupement mandaté par le studio Milou Architecture assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 Juillet 2009.

Les travaux d'aménagement de la place de la Brèche ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal.

Aussi, par délibération du 8 mars 2010, le Conseil municipal a autorisé notamment la signature du lot 3 « Gros Œuvre » du DCE 2 relatif à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés (DCE 2) avec les sociétés SEG FAYAT (mandataire) et DOLCI.

En fin de chantier, l'entreprise FAYAT a adressé à la maîtrise d'œuvre le 13 décembre 2011, les pièces suivantes :

- un projet de décompte final faisant apparaître une demande de paiement supplémentaire de 160 931,15 € HT (dont 10 457,97 € HT de révision de prix) ;
- un pré-mémoire en réclamation.

Après plusieurs rencontres, un protocole d'accord a été rédigé afin de mettre fin au litige et de lever les réserves.

Celui-ci aborde quatre points :

- la réalisation de travaux améliorant l'esthétique du projet levant les réserves de nature architecturale ;
- la réalisation de travaux en plus values compensés par des moins values de travaux non réalisés ;
- la réalisation de travaux modificatifs n'ayant donné lieu ni à un ordre de service, ni à un avenant ;
- la réalisation de travaux pour solutionner les désordres relevés par l'inspection des réseaux sous dallage, sans contrepartie financière.

Par ce protocole, la Ville s'engage à payer à l'entreprise FAYAT, la somme totale de 36 730,97 € HT soit 43 930,24 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Niort et la société SEG FAYAT ;
- autoriser Monsieur le Président de « Deux Sèvres Aménagement », agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer ledit protocole.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué  
**Signé**  
**Amaury BREUILLE**